



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de
BAUDRIERES

71370 Saône et Loire

Séance du 5 juillet 2022

Président : M. Cédric DAUGE

Secrétaire de séance : Marie-Claire MULLIERE

Présents : Mmes Sandrine AUGÉAT - Sylvie BARTHELEMY - Céline BESSONNAT - Colette JODAR-TORRES – Nathalie TISSOT -

MM. Dominique BOUILLOUX - Quentin D'ALASCIO - Yves LOMBARD

Absents excusés : Constance FINAS - Stéphanie GREMERET - Sébastien LESSARD (pouvoir à Cédric DAUGE) - Sylvie SAUNIER - Cédric TISSOT (pouvoir à Quentin d'ALASCIO)

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne lecture du compte rendu de la séance du 05 avril 2022. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, l'approuve.

M. le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour : révision des loyers à compter du 1^{er} juillet 2022. Le conseil accepte.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE

M. le Maire expose au Conseil qu'une nouvelle classe de grande section maternelle sera ouverte à St Vincent au sein du RPI Baudrières / Saint-André / Saint-Vincent-en-Bresse à la rentrée 2022.

Cette nouvelle classe sera installée dans l'ancienne école, actuellement en espace garderie. La municipalité de St Vincent en Bresse assurera l'aménagement des locaux, notamment les sanitaires, pendant les vacances scolaires.

Un financement est nécessaire pour les achats de matériel pédagogique. Monsieur le Maire propose qu'une enveloppe soit accordée en fonction du nombre d'enfants de chaque commune du RPI. Les autres municipalités ayant approuvé la proposition, M. le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 500 € à la coopérative scolaire.

Le conseil valide cette aide.

Il est précisé que la garderie périscolaire sera assurée dans la salle du Conseil de la commune.

REGLEMENT ET TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE RENTREE 2022

Le Conseil décide :

. le maintien des tarifs de la garderie périscolaire applicables au 1er septembre 2022 :

- Si + de 5 heures de garderie par mois : 2 € de l'heure
- Si – de 5 heures de garderie par mois : 3 € de l'heure
- Créneau du matin : 8h20/8 h 30 - 8h50 : 1 €
- Goûter : 0.50 € l'unité

. de modifier le règlement de la garderie périscolaire en ajoutant un point sur les retards répétitifs.

En effet, afin de lutter contre les retards répétitifs, entraînant des désagréments pour les employés et un surcoût pour la municipalité, il a été décidé qu'une amende forfaitaire d'un montant de 50 € sera appliquée à chaque famille après le 3^{ème} retard mensuel de l'enfant restant à la garderie après 19h00.

REGLEMENT ET TARIFS RESTAURANT SCOLAIRE RENTREE 2022

Les tarifs du restaurant scolaire ne subiront pas d'augmentation pour la rentrée 2022 :

- Repas réguliers : 4.30 €
- Repas occasionnels : 5.10 €
- Repas adultes : 5.80 €

Le règlement reste inchangé.

TARIFS LOCATIONS (GITES ET SALLES)

Le conseil décide de maintenir les tarifs de location des salles communales pour l'année 2022.

REVISION DES LOYERS

À compter du 1er juillet 2022, les loyers des logements communaux seront augmentés en fonction de l'Indice de révision des Loyers (IRL) soit :

- . Gandreau Daniel : 278.40 € au lieu de 273.99 € (IRL 4e trimestre : 132.62 soit une augmentation de + 1.61 %)
- . Lonjaret Sandrine : 568.29 € au lieu de 563.62 € (IRL 3e trimestre : 131.67 soit une augmentation de + 0.83 %)
- . Grandjean Jean-Luc : 692.96 € au lieu de 690.07 € (IRL 2e trimestre : 131.12 soit une augmentation de + 0.42 %)
- . Terret Brigitte : 292.95 € au lieu de 292.69 € (IRL 1^{er} trimestre : 130.69 soit une augmentation de + 0.09 %)
- . M. et Mme Vion / Molard : 536.92 € au lieu de 536.44 € (IRL 1er trimestre : 130.69 soit une augmentation de + 0.09 %)

REMBOURSEMENT D'ARRHES VERSES POUR LA LOCATION DU GITE PERRUSSON

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'un courrier reçu d'un couple de Baudrières demandant le remboursement d'arrhes versées à l'occasion d'une réservation du gîte Perrusson pour le 3 septembre. Ils expliquent que pour des raisons financières, ils sont dans l'obligation d'annuler leur réservation et demandent que leur soit restitué l'acompte de 350 € déjà versé. Le conseil approuve ce remboursement.

DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE LOUHANS GRS ET AUTRES

Monsieur le Maire présente au Conseil le courrier de demande d'aide financière exceptionnelle du club de GRS de Louhans, informant de la qualification pour le championnat de France d'une gymnaste résidant à Baudrières. Le conseil décide d'accorder une subvention d'un montant de 50 €.

Monsieur le Maire fait part de deux autres demandes de subvention de l'association française des sclérosés en plaque et de la ligue du comité de Saône-et-Loire contre le cancer et décide d'allouer 50 € en soutien à ces deux associations.

REMBOURSEMENT DE FACTURES A DES EXPOSANTS DU MARCHE DES PRODUCTEURS ET A DES ELUS

Le Conseil est informé que certaines fournitures ont été achetées pour les opérations suivantes :

Suite à une avarie lors d'un marché de producteurs à Baudrières :

- Achat d'une balance: 132.60 € payés personnellement par Monsieur Cédric DEBORRE,
- Achat de matériel réfrigérant: 194.40 € payés personnellement par l'entreprise QUINTARD Pigeonneaux

- Achat de dix ventilateurs sur pieds / d'un voile d'ombrage pour le gîte Perrusson : 329.20 € + 957.60 € / de clayettes en verre pour le réfrigérateur de la cantine : 56.97 € payés par Monsieur Cédric DAUGE
- Achat de jardinières pour le gîte de groupe : 659.60 € payés personnellement par Marie Claire MULLIERE.

Le Conseil accepte de rembourser ces factures aux personnes concernées.

FONDS DE MUTUALISATION TELECOM, CONTRIBUTION 2023

M. le Maire rappelle au conseil l'adhésion au principe de mutualisation initié par le SYDESL en reversant à ce dernier le produit de la redevance d'occupation du domaine public dû à Orange et destiné au financement partiel des travaux d'enfouissement des réseaux de télécommunications.

Le conseil approuve le calcul de la redevance, fixée selon l'évolution de l'index général des travaux publics, présenté comme suit :

	Km d'artères ou m ² d'emprise	montant unitaire	montant total
Lignes aériennes	10.825	56.85 €	615.40 €
Lignes souterraines	19.919	42.64 €	849.34 €
TOTAL :			1464.74 €

Ce montant s'établit, compte tenu des longueurs de réseaux, des surfaces des installations radioélectriques et autres installations, des autorisations de voirie.

La commune versera au SYDESL au titre de l'exercice 2022, la somme équivalente au produit total de la RODP perçu auprès des opérateurs de télécommunication au cours de l'année 2021.

EXTENSION DES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DE BRESSE

Monsieur le Maire présente les nouveaux statuts de la communauté de communes Terres de Bresse qui souhaite ajouter à ses compétences « la mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance des milieux aquatiques superficiels » et « l'animation et concertation dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques ».

Le Conseil donne son accord pour la modification de compétences de la Communauté de Communes.

EVOLUTION DU SCHEMA D'ASSAINISSEMENT

Les membres du Conseil sont avisés d'une rencontre avec M STRUDUC qui a présenté une étude ayant pour but l'extension du réseau d'assainissement route du moulin, après le lotissement. La zone de lagunage

n'étant pas saturée, le Conseil décide de ne pas donner suite à un projet de modification du plan d'assainissement collectif.

DELIBERATION MODIFICATIVE TRESORERIE

Sur demande de Mme BERGER, responsable de la trésorerie de Sennecey-le-Grand, il convient de prévoir deux décisions modificatives afin d'abonder le compte 678 et 2051 car deux dépassements de crédits sont constatés après la prise en charge du budget communal :

- c/678 : dépassement de 400.72 €
- c/2051 : dépassement de 450.00 €

Le conseil valide.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire évoque :

- . Les remerciements de l'association de la Fanfare de St Germain du Plain pour la subvention versée,
- . Le report pour l'année 2023 du dossier de promotion d'Alexandra PERRIAU au grade de rédacteur,
- . La demande de Maxime VUILLOT pour terminer son Service National Universel à raison de 86 h lui restant à valider. Le conseil donne son accord pour la réalisation de ce stage pendant la période des vacances estivales.
- . L'ouvrage d'éclaircissement de la sculpture épi de maïs avec la réalisation d'un sablage et la pose d'une lasure.

Yves LOMBARD informe le Conseil que :

- . Les Ets VENDROUX interviendront à l'étang de la Verne pour creuser une tranchée d'assainissement et poser des drains et procéderont à un entretien vers la nouvelle table installée au printemps,
- . Un terrain de motocross sera aménagé pour une animation éphémère pendant le week-end de la Fête du Troquis.
La terre utilisée pour la mise en place sera prélevée et rapportée à proximité du terrain.

Une commission de sécurité interviendra le 19 juillet prochain.

- . Deux casiers de tri de vêtements Croix Rouge et Relais ont été mis en place sur l'espace tri au bourg et à Tenarre.

Nathalie TISSOT fait part :

- . Des effectifs de la rentrée scolaire 2022/23 :

=>Elèves en maternelle à St Vincent en Bresse :

Petite section	Moyenne section	Nouvelle classe Moyens	CP
27	20	24	20

soit un effectif de 91 enfants.

=>Elèves de écoles primaires à Baudrières :

CP CE1	CE1 CE2	CE2	CM1	CM2
19	20	25	24	26

soit un effectif de 114 élèves

- . Du recrutement d'une personne supplémentaire pour soulager le service de cantine de Saint-Vincent-en-Bresse.
- . Du renouvellement de la journée des Associations qui aura lieu le dimanche 4 septembre en matinée.
- . De la recherche de deux personnes en service civique en milieu scolaire pour la rentrée prochaine.
- . D'une rencontre inter-écoles organisée par l'association de baseball samedi 09 juillet sur le plateau de la structure.

Marie-Claire MULLIERE évoque :

- . La dernière réunion du CCAS avec la présentation du Compte Administratif 2021, le vote du budget primitif 2022, les propositions de transport avec bons de taxi ou en transport à la demande, la proposition de la Mutualité Française pour la mise en place d'un atelier Bons Jours pour les séniors.
- . L'action de la Commission Sociale avec notamment le projet « Labyrinthe » conçu par les membres du Conseil Municipal Jeunes.
- . La rencontre avec différents artisans pour la rénovation de la roue de la Verne à Tenarre. Des devis seront établis pour examen du dossier.

Colette JODAR-TORRES informe le conseil :

- . Des travaux de voirie en compétence de la Communauté de Communes de Terre de Bresse, route du Moulin et route du Vernay Girard qui sont prévus début juillet.

Dominique BOUILLOUX évoque :

- . La réunion avec les services ONF pour la préparation des coupes de bois hivernales des différentes parcelles 4, 5, 10, 13, 28, 27, 29.
La vente de peupliers prévue est entièrement finalisée.
- . La demande de pose d'une pancarte d'indication pour les sanitaires publiques dans le bourg. M. Le Maire note pour mise en place.

Sylvie BARTHELEMY s'interroge :

- . Sur l'intervention de l'entreprise GUIGUE dans les travaux prévus par la commune. M. le Maire confirme que celle-ci a été sollicitée pour la réalisation de deux chantiers cette année.
- . Sur le nouvel aménagement de l'aire de stationnement du bus scolaire au hameau de Tenarre. M. le Maire précise que 25 mètres ont été utilisés en espace maximal entre un poteau et l'impasse de la Serrée.

Quentin D'ALASCIO fait un bilan :

- . Des travaux du Syndicat des Eaux : une communication a été faite pour les travaux au château d'eau de Saint-Vincent-en-Bresse pour anticiper toute baisse des niveaux de distribution.
Une isolation extérieure est prévue autour de l'édifice.
Des remplacements de conduite de réseau seront réalisés route de Saint-Germain.
Par la suite, c'est l'ouvrage de Saint-Christophe-en-Bresse qui sera rénové.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la prochaine réunion municipale aura lieu le mardi 6 septembre.

Cédric DAUGE, Maire

